

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 septembre 2019
Date d'envoi des convocations – 12 septembre 2019

<i>Nombre de Membres</i>		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LA FARLEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Raymond ABRINES, Maire.

Présents : M. FLOUR, M. PALMIERI, Mme. EXCOFFON-JOLLY, Mme ASTIER-BOUCHET, M. BERTI, Mme CORPORANDY-VIALON, Adjoints, Mmes SOUM, GAMBA, TEOBALD, GERINI, LEBRIS-BRUNEAU, MM. CARDINALI, VERSINI, Mme LOUCHE, M. CARDON, Mme FURIC, M. LION Conseillers municipaux

Avaient donné procuration :

Monsieur PUVEREL à Monsieur FLOUR
Madame OLIVIER à Madame EXCOFFON-JOLLY
Madame AUBOURG à Madame TEOBALD
Monsieur HENRY à Monsieur CARDINALI
Madame TANGUY à Madame ASTIER-BOUCHET
Monsieur GENSOLLEN à Monsieur LE MAIRE
Monsieur VEBER à Madame GAMBA
Monsieur BLANC à Madame CORPORANDY-VIALON
Monsieur MONIN à Monsieur VERSINI
Monsieur PRADEILLES à Madame FURIC

Etait absente excusée :

Madame FIORI

Monsieur PALMIERI a été désigné secrétaire de séance.

N° 2019/105- Motion CONTRE la destruction des services publics de proximité

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

➤ des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,

➤ la mise en place de conseillers comptables,

AR Prefecture

083-218300549-20190919-2019_105-DE

- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et d'implantation d'ordinateur. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne.

Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune de La Farlède cela se traduirait par la fermeture définitive de la trésorerie de Solliès-Pont.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie de Solliès-Pont seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil municipal de LA FARLEDE demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

AR Prefecture

083-218300549-20190919-2019_105-DE
Reçu le 20/09/2019

En conséquence, il demande que la trésorerie de Solliès-Pont soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pour extrait certifié conforme



Vote : UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture du Var le : 20/09/2019
de la publication le :
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication
ou de sa notification

Le Tribunal Administratif peut être saisi par
l'application informatique « Télérecours citoyens »
accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,



AR Prefecture

083-218300549-20190919-2019_105-DE
Reçu le 20/09/2019